

## Extrait du registre des délibérations

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DECOSET - SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2024 A 14 H 30.

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le lundi 18 mars à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

**Etaient présents** : M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE),

**Etaient excusés** : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

**Excusés ayant donné pouvoir** :

MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

**Etaient absents** : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

**Date de la convocation** : MERCREDI 13 MARS 2024

**Secrétaire de séance** : M. CHARPENTIER

### ***D2024-01 – Approbation du plan d'administration éco-exemplaire***

Le Syndicat Mixte Decoset a été lauréat en novembre 2015, de l'appel à projet « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** » lancé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, et a choisi de contractualiser avec l'ADEME sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC).

En tant que territoire ZDZG, Decoset se doit de mettre en œuvre **une politique d'éco-exemplarité** formalisée notamment par le lancement d'un plan d'action spécifique.

Il s'agit de limiter les impacts environnementaux des missions et services de Decoset. L'éco-exemplarité consiste à **intégrer des nouvelles pratiques internes qui impliquent tout le personnel**, en le fédérant autour d'un projet collectif. Ces pratiques ont vocation à pouvoir être reproduites par chacun dans la sphère privée.

**Un travail important de co-construction** du plan d'action a été mené depuis 2017. Le présent document constitue **le plan d'action sur trois ans**, véritable feuille de route pour le développement de l'éco-exemplarité au sein des services et des différents sites de Decoset. Il est annexé à la présente délibération.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

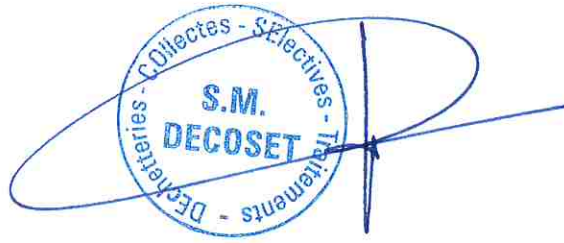
- **APPROUVE** le plan d'administration éco-exemplaire de DECOSET

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20240318-D2024-01-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance  
M. CHARPENTIER

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	1	1	2
Votants	1	1	2
Pouvoirs	1	0	2
<b>Total de voix</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20240318-D2024-01-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024